

Procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'association
« la Maison du Marais » du 16 juin 2025 à 19 heures
à la Maison du Marais, ch. de Vers 36, 1228 Plan-les-Ouates.

Présents : 28

Procurations : 4

Procès-verbaliste : Julie STURCHLER, Véronique DUBOIS

Invité présent :

Monsieur Philippe ROCHETIN, conseiller administratif en charge du service de l'action sociale et de la jeunesse

Invités excusés :

Madame le Maire Fabienne MONBARON, conseillère administrative

Monsieur Mario RODRIGUEZ, conseiller administratif

Monsieur Marc JACQUET, comptable

L'Assemblée est présidée et menée par Marie-José MOLLA, présidente.

Ordre du jour :

- 1) Bienvenue du président, liste des présences et acceptation de l'ordre du jour
- 2) Nomination des scrutateurs
- 3) Approbation du PV de l'AG 2024
- 4) Rapports de la Vice-Présidente et de la Présidente
- 5) Rapport de la trésorière, exercice 2025
- 6) Rapport des vérificateurs des comptes 2025
- 7) Approbation des différents rapports
- 8) Approbation du changement de nom de l'association et lancement du concours pour le nouveau nom
- 9) Approbation du ½ poste (Mandat ou Direct)
- 10) Fixation de la cotisation
- 11) Election des membres du comité
- 12) Election du Président
- 13) Nomination des vérificateurs des comptes
- 14) Questions et propositions individuelles

La présidente ouvre la séance à 19h10.

1) Bienvenue :

La présidente ouvre la séance en souhaitant la bienvenue et en remerciant les membres, les bénévoles ainsi que les membres du comité. Des salutations particulières à notre conseiller administratif, Philippe ROCHETIN.

La Présidente passe la parole à M. ROCHETIN, afin qu'il puisse se présenter. M. ROCHETIN vient d'être élu au conseil administratif, cela fait 15 jours qu'il a pris ses fonctions et s'excuse de ne pas connaître encore tous les dossiers à fond.

2) Nomination des scrutateurs :

Aucun scrutateur n'est nommé.

3) Approbation du PV de l'AG 2024 (Annexe 1)

Certaines personnes n'ont pas reçu le PV et elles demandent une lecture du PV. La présidente lit le rapport.

Le procès-verbal de l'assemblée générale 2024 est accepté à l'unanimité des personnes présentes.

La Présidente propose d'avancer avec les points suivants et d'ouvrir la discussion avec notre conseiller administratif car il doit nous quitter un peu avant 20h00.

4) Rapports de la Vice-Présidente (Annexe 2) et de la Présidente (Annexe 3)

La Vice-Présidente et la Présidente font une lecture de leurs rapports respectifs.

La présidente souligne que le comité est actuellement composé de 4 personnes et que cela devient impossible à tout gérer. En sachant que deux personnes quittent le comité, il nous faut des renforts car à 2 c'est impossible.

La présidente ouvre la discussion à tous tant que le conseiller administratif est présent et en réaction aux rapports :

Danièle HOLWEGER :

Comment se fait la communication ?

Julie STURCHLER :

Nous avons principalement 5 moyens de communications : affiches sur les panneaux d'affichage, réseaux sociaux, magazine Plan-les-Infos, newsletter, brochures.

Françoise DUPRAZ :

Pourquoi pas dans le magazine Ouverture ?

Julie STURCHLER :

J'ai essayé plusieurs fois de discuter avec la commune afin d'obtenir une meilleure visibilité sur les réseaux de la commune, mais il m'a été répondu qu'étant donné que nous sommes une association, nous ne pouvons pas nous comparer à Champ Ravy ni Arcade Pierrablanca et n'avons pas le droit de disposer des mêmes pages/accès de communication.

Véronique DUBOIS :

Nous sommes une association communale mais nous ne dépendons pas directement de la commune, c'est comme les Blés d'Or.

Philippe ROCHETIN :

Je ne connais pas le dossier en détail, mais je vous propose de rencontrer le comité dans la semaine du 7 juillet afin d'entendre vos demandes et de voir comment on peut avancer ensemble.

Roberto RIGHETTI :

Désolé Philippe, mais ce sont tes anciens collègues qui ont foutu le bordel.

Françoise DUPRAZ :

Si c'est une question de statut, pourquoi ne pas faire évoluer le statut de la Maison du Marais ?

Julie STURCHLER :

L'évolution des statuts de la Maison du Marais pour s'apparenter à Champ Ravy et obtenir davantage de synergies de communication est une option qui mérite tout à fait d'être étudiée par le prochain comité avec la Commune.

Jessica LENOIR :

Si l'association disparaît, que va-t-il se passer ?

Philippe ROCHETIN :

Il n'y a pas de volonté de mettre à mort l'association. Et je tiens à féliciter l'association pour tout ce qui a été fait.

Marie-José MOLLA :

Si le fait que je sois devenue conseillère municipale est un frein à l'association de la Maison du Marais, je rends très volontiers ma présidence.

Philippe ROCHETIN :

Il est vrai que cette question mérite d'être étudiée pour s'assurer qu'il n'y a pas de conflit d'intérêt.

Marie-José MOLLA :

Je le répète, si le fait que je sois devenue conseillère municipale est un frein à l'association de la Maison du Marais, je rends très volontiers ma présidence. Autrement je sais très bien faire la part des choses et je saurais très bien me retirer des décisions prises en conseil municipal qui concernent la Maison du Marais.

Françoise DUPRAZ :

Je confirme que Marie-José est une femme droite et intègre et sait très bien faire la part des choses.

Denis PASCHE :

Je suis conseiller municipal à Onex et président de l'association des habitations, cela ne pose aucun souci, au contraire c'est une aide pour porter et soutenir les besoins des associations.

Jessica LENOIR :

Pourquoi le demi-poste qui avait été promis en assemblée extraordinaire en 2023 par Xavier Magnin pour la Maison du Marais n'a jamais été ouvert ?

Philippe ROCHETIN :

Je ne peux pas vous répondre sur ce point, ne connaissant pas assez le dossier, mais je réitère ma proposition de rencontrer en séance le comité la semaine du 7 juillet afin d'en discuter.

Denis PASCHE :

Des problèmes de communication il y en a partout. Les gens ne savent pas, ne se renseignent pas, mais des fois ils reçoivent aussi trop d'informations. A Onex, nous avons validé l'installation de panneaux LED qui ont un meilleur impact visuel.

Roberto RIGHETTI :

Une commune riche n'a plus d'idées. Ils préfèrent engager des personnes qui travaillent à 20% et ne font rien. La communication a été un combat de 15 ans pour une solution commune. Maintenant ça n'existe plus, on est trop riche, ce n'est plus efficient.

Danièle HOLWEGER :

La Commune s'est beaucoup agrandie. Ils acceptent plein d'associations. Mais ils ne les soutiennent pas au niveau de la communication. Combien d'associations ont disparu par manque de soutien !

Julie STURCHLER :

Une idée serait que la Commune organise ses services de communication dans une démarche globale en soutenant, relayant ou organisant les communications de toutes les associations en plus de leurs événements, puisque tout est à destination des mêmes habitants sur le même territoire.

Roberto RIGHETTI :

Il y avait le cartel à l'époque. Ils n'en veulent malheureusement plus.

Danièle HOLWEGER :

Peut-être devrions nous nous réunir à plusieurs associations pour taper du point sur la table auprès de la Commune.

Denis PASCHE :

Puisque la présidente est conseillère municipale. Il existe les motions. Nous ne sommes pas les seuls à avoir ce problème-là. En déposant une motion, ils devront donner une réponse claire.

Françoise DUPRAZ :

Une alternative serait de demander à un autre membre du comité que Marie-José de déposer la motion.

Roberto RIGHETTI :

Il faudrait que ce soit une personne d'un autre parti que le PLR qui dépose la motion.

Fin de la discussion ouverte, Philippe ROCHETIN quitte la séance comme prévu. La présidente le remercie et poursuit l'ordre du jour.

5) Rapport de la trésorière, exercice 2024 (Annexe 4)

La trésorière fait une lecture du rapport annexé, co-signé avec le comptable M. Marc JACQUET.

La présidente remercie Madame Dubois et Monsieur Jacquet pour leur travail de comptabilité 2024.

6) Rapport des vérificateurs des comptes 2024 (Annexe 5)

Madame Liselotte SEMPERE fait la lecture du rapport des vérificateurs de 2024 en l'absence de Monsieur FAVRE.

7) Approbation des différents rapports

- Rapports de la présidente et de la vice-présidente validés à l'unanimité
- Rapport de la trésorière validé à l'unanimité
- Rapport des vérificateurs des comptes 2024 validé à l'unanimité

L'assemblée donne ainsi décharge à la trésorière et au comité concernant l'exercice 2024. Un grand merci.

8) Approbation du changement de nom de l'association et lancement du concours pour le nouveau nom

La présidente explique que l'idée de changer le nom de l'association « la Maison du Marais » vient de la constatation que ce nom est soit inconnu soit pour les gens qui le connaissent porteur d'une mauvaise image, en grande partie due aux histoires passées ainsi que l'idée qu'il s'agisse

d'une annexe des Blés d'or. En mettant au concours le choix d'un nouveau nom et rebaptisant ce lieu, l'espace quartier pourrait bénéficier d'une toute nouvelle image représentant davantage la bonne dynamique dans laquelle il est aujourd'hui depuis deux ans.

Le procédé serait de faire participer tous les membres à la soumission d'idées de noms avec un délai par exemple octobre, puis de procéder ensuite à un vote pour élire le nom préféré.

Francoise DUPRAZ :

C'est une très bonne idée, audacieuse. Il pourrait toutefois être judicieux d'avoir un regard extérieur de quelqu'un du domaine de la communication.

Julie STURCHLER :

Je précise qu'il s'agit d'un gros projet, ce n'est pas seulement la mise en place du concours d'idées de nom et du vote, mais après le choix du nom il faut organiser le changement sur tous les supports (administratifs, juridiques, signalétique, mais aussi de communication, les réseaux, le site internet, etc.). Ce projet requerra une personne dédiée à la gestion de bout en bout. De plus, il serait judicieux pour l'association d'élargir le choix des noms et le vote à tous les habitants, et de réaliser alors ce projet conjointement avec la Commune.

Véronique DUBOIS :

Pour ce faire et pour les raisons qui vont être abordées dans le prochain point un montant de 40'000 frs a été mis dans la demande de budget 2026.

Les diverses réactions à l'idée montrent un enthousiasme général. L'idée est validée à l'unanimité.

9) Approbation du ½ poste (Mandat ou Direct)

La présidente explique que les membres du comité demandent fermement d'obtenir dès que possible (recrutement dès maintenant pour prise de poste au 1^{er} septembre 2025) un demi-poste, en mandat ou en salarié, afin de poursuivre ses activités. Le fonctionnement reposant uniquement sur des personnes bénévoles tel qu'il est aujourd'hui et ce depuis 3 ans n'est plus viable, les personnes étant épuisées et/ou n'ont plus forcément le temps.

La personne engagée (en mandat ou en salarié) devra assurer l'animation de l'espace quartier sur de nouveaux horaires complémentaires, elle-même et par la recherche et la coordination avec des intervenants, ainsi qu'une partie de la communication. Elle devra être force de propositions, amener une plus-value. Le cahier des charges précis doit être rédigé, et pourra être rédigé conjointement avec la Commune si besoin. L'association peut d'ailleurs imaginer que la personne qui travaillera dans les locaux de la Maison du Marais peut aussi s'occuper de gérer la partie réfectoire de la Commune.

Christophe MOLLA soumet l'idée d'engager un civiliste qui se renouvelle périodiquement.

Véronique DUBOIS et Julie STURCHLER déconseille cette idée, car il est important pour un civiliste d'être bien encadré, et elles ne sont pas sûres que les personnes du comité auront cette disponibilité-là.

Approbation à l'unanimité.

10) Fixation de la cotisation

Le comité propose de ne pas augmenter les cotisations pour cette année, donc 20 frs pour individuelle, 35 frs pour famille et 40 frs pour les associations. Notre politique est de laisser des cotisations basses étant donné aussi qu'il est demandé une petite participation à certains ateliers.

Approbation à l'unanimité.

11) Election des membres du comité

La présidente précise la composition du comité actuel soit : Mesdames Marie-José MOLLA, Véronique DUBOIS, Julie STURCHLER et Françoise JOSEPH-MARIOT.

Véronique DUBOIS et Julie STURCHLER donnent leurs démissions.

La présidente annonce bien vouloir rester au comité, aux côtés de Françoise JOSEPH-MARIOT, à condition de constituer un comité de plus de 4 personnes pour tenir et elle invite donc toutes les personnes motivées à se manifester.

La présidente annonce que Madame Liselotte SEMPERE a transmis sa motivation à rejoindre le comité, qui est spontanément applaudie à l'unanimité.

Monsieur Daouda BAGAGNAN propose sa candidature et est très largement applaudi.

Sous les encouragements de plusieurs personnes, Monsieur Denis PASCHE présente sa candidature et est très largement applaudi.

La présidente annonce qu'elle a reçu aussi la motivation de Madame Thérèse DUPONT, membre active de la Maison du Marais depuis de nombreuses années et connue de nombreuses personnes ici présentes, mais qu'elle excuse son absence ce soir.

Au vu des enjeux, la présidente propose cette année que le vote soit effectué en bloc. Aucune opposition à cette modalité.

Le nouveau comité, composé donc de Marie-José MOLLA, Françoise JOSEPH-MARIOT, Liselotte SEMPERE, Thérèse DUPONT, Daouda BAGAGNAN et Denis PASCHE est élu à l'unanimité.

Julie STURCHLER et Véronique DUBOIS restent disponible pour la réunion avec le conseiller administratif, afin d'amener leur expérience passée.

12) Election du Président

La vice-présidente invite les membres du nouveau comité intéressés à prendre le rôle de présidence à se manifester. Aucune manifestation.

Une solution est alors portée et soumise au nouveau comité : Marie-José MOLLA reste présidente ad-intérim jusqu'au rendez-vous planifié en juillet avec notre conseiller administratif Philippe ROCHETIN. La suite dépendra des résultats de ce rendez-vous.

Marie-José MOLLA accepte et précise qu'aussi bien sa présidence que la composition entière du comité est ad-intérim, et la suite dépendra des résultats de ce rendez-vous.

13) Nomination des vérificateurs des comptes

Véronique DUBOIS, Chantal MATTHIEU se proposent nouveaux vérificateurs des comptes. Validé à l'unanimité.

Michel FAVRE, absent ce soir, est désigné par plusieurs membres comme suppléant.

14) Divers

La présidente informe que l'activité Tasse et Papote est terminée. Elle remercie Jessica pour cette initiative.

La présidente informe que les travaux vont enfin avoir lieu du 21 juillet au 15 août 2025. Les locaux du Marais seront fermés. La commune aurait trouvé des locaux de remplacement pour les camps polysport et le repas des blés d'or.

La présidente remercie les membres du comité sortant ainsi que l'assemblée et lève la séance à 20h40, en invitant les membres à une verrée.

F. Joseph
Trésorière


Présidente

Annexe 2 : Rapport de la Vice-Présidente

Rapport de la Vice-Présidente de l'Association : La Maison du Marais Exercice 2024

Bonsoir à tous,

Cela fait maintenant 2 ans que j'ai pris part au comité de la Maison du Marais avec une mission qui me tenait très à cœur – et me tient toujours très à cœur – à savoir

- ➔ dynamiser cet espace quartier,
- ➔ offrir de nouvelles activités pour les enfants et les familles, qui doit être par définition un public majoritaire dans un espace comme celui-ci.

Sur la base de mes compétences, on m'a confié les responsabilités de vice-présidente, responsable des activités et responsable de la communication. Rien que ça.

J'ai eu la motivation et le temps pendant ces 2 dernières années d'accomplir un grand nombre de tâches.

Malgré des débuts très compliqués :

1. Demande de la part de notre ancien conseiller administratif au nouveau comité fraîchement élu de constituer un projet pour prouver notre capacité et garder notre droit à poursuivre l'association. Nous avons été mises à l'épreuve.
2. Interdiction ferme de prêter ou louer notre local à nos membres. Alors que c'est l'essence même d'un espace quartier que de pouvoir mettre à disposition son lieu pour organiser la fête d'anniversaire de son enfant ou la cousinade annuelle.
3. Réquisition de la très grosse moitié de la surface des locaux en séparant en deux l'espace, sans aménagement adéquat sur le moment. Ce qui a créé des complications dans la gestion et l'utilisation.
4. Suppression de notre espace fitness et réquisition de nos appareils de sport. Alors que le sport est vital pour la santé des habitants. Et que nous avions des membres fidèles utilisateurs de cet espace.
5. Interdiction de réaliser des activités payantes. Décision contre laquelle nous nous sommes vraiment battues car il n'y a qu'au monde des bisounours où tout le monde fait tout gratuitement.

Dur tout ça quand on commence à s'investir dans l'associatif en tant que bénévole. Il y a de quoi dégouter plus d'une personne.

Et pourtant, j'ai gardé, aux côtés des 3 femmes qui m'entourent aujourd'hui, nous avons gardé la motivation pendant ces 2 dernières années d'accomplir beaucoup.

Et je suis aujourd'hui ravie du chemin parcouru, des différentes expériences et du résultat :

- ✓ Grâce à notre incroyable équipe de bénévoles (merci à vous), la Maison du Marais est ouverte à tous toute l'année tous les matins de semaine.
- ✓ Nous avons à côté de cela essayé de nombreuses activités, certaines n'ont pas perduré ou ne seront pas reconduites (atelier d'écriture, move'n'dance kids, ciné ado, tasse & papote, etc.), d'autres se sont inscrites dans la durée avec une récurrence régulière et ont trouvé leur public (Julie vous lit, bricolages avec Marie, dessinez avec Robert, les fêtes de Christiane, les brunchs et repas du Comité, yoga, tricot, marche, etc.).
- ✓ C'est ainsi que fonctionne un espace quartier : on teste, on adopte ou pas, on teste encore, etc. C'est un lieu vivant.
- ✓ J'ai instauré une ligne graphique consistante et créé des centaines d'affiches, nous en avons placardées des dizaines sur les panneaux de la Commune ; j'ai créé des centaines de brochures que nous avons distribuées.
- ✓ J'ai fait grandir nos communautés : +62 followers sur Facebook (aujourd'hui 341).
- ✓ J'ai créé le compte Instagram le 10 décembre 2023, réalisé 146 publications, activé des partenariats stratégiques avec quelques influenceurs locaux ainsi que le service action sociale de PLO, nous avons aujourd'hui 167 followers.
- ✓ C'est ainsi que fonctionne un espace quartier : on communique, on communique, on doit communiquer. C'est un lieu vivant.
- ✓ Nous avons rencontré de nombreux potentiels intervenants ou autres associations pour des partenariats, que nous avons parfois réussi à mettre en place (l'Escalade et la Chasse aux œufs avec Ouates'up Parents, Le Rallye des Pommes avec l'AIPLO, le Feuillu, etc.). Et nous en avons aussi encore dans le tiroir pour des prochaines mises en place.
- ✓ C'est ainsi que fonctionne un espace quartier : on rencontre, on échange, on teste, on valide ou pas, on teste encore, on rencontre encore etc. C'est un lieu vivant. Ça doit être un lieu vivant.

Mais tout ça vous imaginez bien que ça prend du temps. Beaucoup de temps.

Je n'ai pas perdu la motivation ni la volonté de poursuivre le but de cet Espace Quartier, qui doit continuer autant que possible à être dynamique, ce n'est pas que quelque chose se passe mal, bien au contraire, car je suis ici entourée de personnes merveilleuses ; mais mes engagements professionnels s'intensifient et vont encore davantage s'intensifier dès le 1^{er} août. Pour cette raison, faute de temps, je dois quitter le Comité.

J'espère que des personnes ici présentes ce soir, qui sont sensibles comme moi à vivre dans un quartier chaleureux et dynamique, qui ont un peu de temps à offrir, sont prêtes à

se présenter pour poursuivre la belle lancée dans laquelle l'association de La Maison du Marais est maintenant.

J'espère aussi sincèrement que la Commune ne mettra plus de bâtons dans les roues à cette association qui mérite d'exister, mais au contraire va la soutenir activement

- ➔ en permettant d'engager une personne,
- ➔ en terminant ses travaux et laissant libre l'association de prêter/louer son espace à ses membres,
- ➔ ainsi qu'en soutenant davantage les besoins de communication.

Merci de m'avoir écoutée. Merci à vous.

Annexe 3 : Rapport de la Présidente

Rapport de la présidente de l'Association : La Maison du Marais, exercice 2024

En 2023, le comité a été invité à repenser l'avenir de l'association dans un délai d'un mois, sous peine de fermeture, et ce défi a été relevé avec succès. Par la suite en 2024, le comité a consacré un nombre considérable d'heures à restaurer la confiance de la commune concernant la gestion de l'association, à maintenir les activités les plus prisées, à motiver tant les nouveaux bénévoles que les anciens, à créer une nouvelle gamme d'activités pour les enfants et les familles, ainsi qu'à établir de nouvelles relations avec d'autres associations. Nous exprimons notre profonde gratitude aux bénévoles qui ont répondu présent.

Nous avons réussi à conserver les activités plébiscitées tout en proposant de nouvelles initiatives principalement destinées aux familles et aux enfants. Sur le plan financier et administratif, nous avons fait preuve d'une rigueur irréprochable afin de démontrer à la commune l'importance de notre association et surtout les raisons qui justifient son développement.

Nous avons poursuivi nos efforts en matière de visibilité et de synergie avec les autres associations et activités présentes sur le territoire communal. De nouvelles manifestations telles que le vide-dressing, le carnaval et la chasse aux œufs ont été organisées avec succès.

Bien que nous ayons connu certains succès, il est manifeste que notre association est perçue comme démodée et peu accueillante pour les nouvelles personnes et activités. Nous croyons qu'il serait judicieux de reconsidérer le nom de l'association afin de lui insuffler une nouvelle vie. Nous envisageons de soumettre le nouveau nom à la compétition.

En outre, nous avons noté que si nous allouons un temps partiel (mandat ou poste) pour la recherche, la publicité et l'amélioration de l'image, cela pourrait générer une nouvelle dynamique bénéfique pour l'association et les locaux. Il est vrai qu'à l'heure actuelle, les associations ne se sont pas véritablement précipitées pour occuper les locaux, malgré la promotion effectuée par la commune.

À la lumière du document que la Vice-présidente vient de vous exposer et des points que je viens de vous indiquer, il me semble qu'il est nécessaire de redéfinir avec la commune nos attentes vis-à-vis de l'association et de l'usage des lieux. Par ailleurs, le comité ne peut progresser dans sa forme actuelle, trop limitée. Nous avons besoin de nouveaux renforts. Nous espérons tous ici que l'association se consolide et devienne un modèle à suivre.



Présidente

Annexe 4 : Rapport de la trésorière, exercice 2024

Rapport de la trésorerie des comptes de l'Association : La Maison du Marais, exercice 2024

Pour cette année 2024, nous avons continué d'externaliser notre comptabilité et mandaté le bureau de comptabilités M. Jacquet qui nous suit depuis 2022. Nous sommes restés sur la même lancée afin d'être en ordre avec les recommandations des procédures de contrôle interne.

Toutes les pièces comptables sont présentes et aucune différence n'a été relevée dans les caisses.

L'association est financée dans sa presque totalité par la Commune. La subvention communale pour 2024 se monte à 58'496 CHF, soit 20'000 CHF sur compte bancaire et 38'496 CHF pour la mise à disposition des locaux et les SIG.

Les produits d'exploitation s'élèvent à CHF 66'082.55, dont 58'496 CHF de subventions, 1'525 CHF de cotisations et 6'061.55 CHF de produits de manifestations et d'ateliers, de pauses-café et divers.

Les charges s'élèvent à CHF 60'231.84 CHF, dont 5'832.29 CHF de charges d'exploitation, 2'395.50 CHF de frais de bénévoles et 52'454.05 CHF de charges administratives.

De ce fait, nous finissons l'exercice avec un bénéfice de 5'850.71 CHF.

Nous remercions la commune de Plan-les-Quates et ses autorités pour cette importante subvention.



Véronique DUBOIS
Trésorière



Marc Jacquet

Annexe 5 : Rapport des vérificateurs des comptes 2024

Association La Maison du Marais, Plan-les-Ouates Comptes de l'exercice 2024

Rapport des Vérificateurs des comptes

En vertu du mandat que vous nous avez confié lors de la dernière Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes 2024 de l'Association Le Marais, le samedi 14 juin 2025, en présence de Madame Véronique Dubois, trésorière.

Michel Favre avait été nommé lors de la dernière assemblée, alors que Liselotte Sempere a été sollicitée le samedi 14 juin 2025, la Trésorière n'ayant pu atteindre Mireille Rupp.

Nous avons pratiqué par sondage, en consultant les pièces comptables mensuelles, classées et numérotées, comme il se doit. Elles étaient en parfaite concordance avec les écritures présentées par le comptable désigné par le Comité.

En résumé, les comptes 2024 se présentent comme suit :

Produits de l'Association en 2024 Fr. 66'082,55

Charges de l'Association en 2024 Fr. 60'231,84

Excédent des recettes en 2024 Fr. 5'850,71

La fortune nette (liquidités) de l'Association au 31 décembre 2024 se monte à Fr. 32'834.05, (actifs circulants), soit y compris les actifs transitoires, d'un montant de Fr. 1'531.-.
Le total des Fonds propres de l'Association se monte à Fr. 30'029.25.

Dans la rubrique des « Produits », la subvention communale réelle représente un montant de Fr. 20'000.- en 2024, le solde d'un montant de Fr. 38'496.-, représente la valeur locative du Marais.

En conséquence, les Vérificateurs des comptes vous recommandent de donner décharge tant à la Trésorière qu'au Comité de l'Association pour la très bonne tenue de la comptabilité durant l'exercice écoulé.

Fait à Plan-les-Ouates, le 14 juin 2025, à La Maison du Marais.

Les Vérificateurs :

Michel FAVRE



Liselotte SEMPERE



Rapport de la trésorerie des comptes de l'Association : La Maison du Marais, exercice 2024

Pour cette année 2024, nous avons continué d'externaliser notre comptabilité et mandaté le bureau de comptabilités M. Jacquet qui nous suit depuis 2022. Nous sommes restés sur la même lancée afin d'être en ordre avec les recommandations des procédures de contrôle interne.

Toutes les pièces comptables sont présentes et aucune différence n'a été relevée dans les caisses.

L'association est financée dans sa presque totalité par la Commune. La subvention communale pour 2024 se monte à 58'496 CHF, soit 20'000 CHF sur compte bancaire et 38'496 CHF pour la mise à disposition des locaux et les SIG.

Les produits d'exploitation s'élèvent à CHF 66'082.55, dont 58'496 CHF de subventions, 1'525 CHF de cotisations et 6'061.55 CHF de produits de manifestations et d'ateliers, de pauses-café et divers.

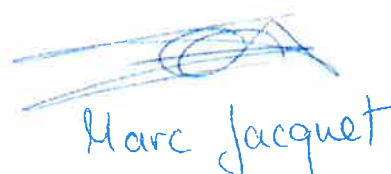
Les charges s'élèvent à CHF 60'231.84 CHF, dont 5'832.29 CHF de charges d'exploitation, 2'395.50 CHF de frais de bénévoles et 52'454.05 CHF de charges administratives.

De ce fait, nous finissons l'exercice avec un bénéfice de 5'850.71 CHF.

Nous remercions la commune de Plan-les-Ouates et ses autorités pour cette importante subvention.



Véronique DUBOIS
Trésorière



Association La Maison du Marais, Plan-les-Ouates

Comptes de l'exercice 2024

Rapport des Vérificateurs des comptes

En vertu du mandat que vous nous avez confié lors de la dernière Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes 2024 de l'Association Le Marais, le samedi 14 juin 2025, en présence de Madame Véronique Dubois, trésorière.

Michel Favre avait été nommé lors de la dernière assemblée, alors que Liselotte Sempere a été sollicitée le samedi 14 juin 2025, la Trésorière n'ayant pu atteindre Mireille Rupp.

Nous avons pratiqué par sondage, en consultant les pièces comptables mensuelles, classées et numérotées, comme il se doit. Elles étaient en parfaite concordance avec les écritures présentées par le comptable désigné par le Comité.

En résumé, les comptes 2024 se présentent comme suit :

Produits de l'Association en 2024 Fr. 66'082,55

Charges de l'Association en 2024 Fr. 60'231,84

Excédent des recettes en 2024 **Fr. 5'850,71**

La fortune nette (liquidités) de l'Association au 31 décembre 2024 se monte à Fr. 32'834.05, (actifs circulants), soit y compris les actifs transitoires, d'un montant de Fr. 1'531.-.
Le total des Fonds propres de l'Association se monte à Fr. 30'029.25.

Dans la rubrique des « Produits », la subvention communale réelle représente un montant de Fr. 20'000.- en 2024, le solde d'un montant de Fr. 38'496.-, représente la valeur locative du Marais.

En conséquence, les Vérificateurs des comptes vous recommandent de donner décharge tant à la Trésorière qu'au Comité de l'Association pour la très bonne tenue de la comptabilité durant l'exercice écoulé.

Fait à Plan-les-Ouates, le 14 juin 2025, à La Maison du Marais.

Les Vérificateurs :

Michel FAVRE



Liselotte SEMPERE



Association La Maison du Marais, Plan-les-Ouates

Comptes de l'exercice 2024

Rapport des Vérificateurs des comptes

En vertu du mandat que vous nous avez confié lors de la dernière Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes 2024 de l'Association Le Marais, le samedi 14 juin 2025, en présence de Madame Véronique Dubois, trésorière.

Michel Favre avait été nommé lors de la dernière assemblée, alors que Liselotte Sempere a été sollicitée le samedi 14 juin 2025, la Trésorière n'ayant pu atteindre Mireille Rupp.

Nous avons pratiqué par sondage, en consultant les pièces comptables mensuelles, classées et numérotées, comme il se doit. Elles étaient en parfaite concordance avec les écritures présentées par le comptable désigné par le Comité.

En résumé, les comptes 2024 se présentent comme suit :

Produits de l'Association en 2024 Fr. 66'082,55

Charges de l'Association en 2024 Fr. 60'231,84

Excédent des recettes en 2024 **Fr. 5'850,71**

La fortune nette (liquidités) de l'Association au 31 décembre 2024 se monte à Fr. 32'834.05, (actifs circulants), soit y compris les actifs transitoires, d'un montant de Fr. 1'531.-.
Le total des Fonds propres de l'Association se monte à Fr. 30'029.25.

Dans la rubrique des « Produits », la subvention communale réelle représente un montant de Fr. 20'000.- en 2024, le solde d'un montant de Fr. 38'496.-, représente la valeur locative du Marais.

En conséquence, les Vérificateurs des comptes vous recommandent de donner décharge tant à la Trésorière qu'au Comité de l'Association pour la très bonne tenue de la comptabilité durant l'exercice écoulé.

Fait à Plan-les-Ouates, le 14 juin 2025, à La Maison du Marais.

Les Vérificateurs :

Michel FAVRE



Liselotte SEMPERE

